

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-112

Date de la convocation : 11/12/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 19

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, René SALEZ, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Mme Danielle ANDREY, M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Vincent THIERION.

Secrétaire de séance : M. Tony BESANCON.

**OBJET : REQUALIFICATION DU BATIMENT COMMUNAUTAIRE 44-46 RUE DU CHEMIN A VOUZIERS
– DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par le Président ;

Considérant que le bâtiment abritant le siège social de la Communauté de communes, situé 44/46 rue du Chemin Salé à Vouziers va être libéré dans les mois à venir, compte tenu de la fin de la construction d'un nouveau siège social en centre-ville de Vouziers ;

Considérant qu'une étude des besoins de logements pour des stagiaires, étudiants, doctorants a été réalisée auprès de la CPTS, du GHSA Sud Ardennes et de l'URCA-CERFE à Boult aux Bois ;

Considérant les dispositifs de subvention en vigueur ;

Considérant le plan de financement prévisionnel ;

.../...

Requalification du bâtiment communautaire 44-46 rue du Chemin Salé à Vouziers

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dépenses		Recettes				
Postes de dépense	Montant (HT)	Financier	Dispositif	Part	Montant	
Acquisition foncière/ immobilière	0,00 €	Etat	DSIL	0%	0,00 €	
Etudes techniques	0,00 €		DETR	30%	306 200,39 €	
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	0,00 €		FNADT	0%	0,00 €	
Maîtrise d'Œuvre	81 292,14 €		AAP*	0%	0,00 €	
Prestations connexes Maîtrise d'œuvre	36 129,84 €		AMI* *	0%	0,00 €	
Travaux bâtiment	903 246,00 €		DGD	0%	0,00 €	
Travaux VRD	0,00 €		Autre (préciser)	0%	0,00 €	
Aménagement mobilier	0,00 €		Autre (préciser)	0%	0,00 €	
Frais divers	0,00 €		Droit commun	4%	37 500,00 €	
Aléas	0,00 €		Climaxion	5%	52 000,00 €	
			Autre (préciser)	4%	37 548,00 €	
			Conseil Départemental des Ardennes	Contrat de Territoire	0%	0,00 €
				Autre (préciser)	0%	0,00 €
TOTAL HT	1 020 667,98 €	TOTAL subventions		42,45%	433 248,39 €	
		Reste à charge sur le HT		57,55%	587 419,59 €	
TVA (base 20%)	204 133,60 €	FCTVA			200 916,45 €	
		Reste à charge de TVA après perception du FCTVA			3 217,15 €	
					634 164,84 €	
TOTAL TTC	1 224 801,58 €	TOTAL TTC			1 224 801,58 €	

Reste à charge net communauté de communes

590 636,73 €

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation ;

Le bureau, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat (DETR 2026), à hauteur de 30% de coût de l'opération HT estimée à 1 020 667,98€, soit une demande de subvention de 306 200,39 €,
- DE SOLLICITER une subvention auprès de la Région Grand Est au titre de ces différents dispositifs : aides incitatives à la pratique en zones fragiles, climaxion et pacte pour les ruralités, pour un montant prévisionnel figurant au plan de financement ci-dessus,
- DE CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette décision.

Le secrétaire de séance

Tony BESANCON

Le Président,



Benoit SINGLIT